Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_133-DE

MORLAIX communauté
SBO MONTESQUIEU

Morlaix Communauté
Séance du lundi 5 octobre 2026
Délibération D26-133

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 39
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de représentations : 1
Nombre de votants : 41

Secrétaire de séance : Marion Picart

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Delphine Masson

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Valérie Scattolin à Nathalie Barnet

Était absent excusé : **Henvic** : Anne-Lise Jacq, **Plouigneau** : Yves Jouan, **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Pacte local des solidarités 2026
Conventions avec les associations Carré d'As, ASAD, Morlaix Animation Jeunesse, Ulamir et le CCAS de Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°3 "Assurer la cohésion et l'équilibre social du territoire"

Rapporteur : Sandrine Delory

La convention entre l'État et Morlaix Communauté au titre du Pacte local des Solidarités 2026 définit des engagements réciproques dans trois champs :

- la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance
- l'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont les plus éloignés
- la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_133-DE

Dans ce cadre, l'État apporte son soutien financier à Morlaix Communauté à hauteur de 150 000 € pour 2026.

Cette aide se répartit comme suit :

- Dispositif de réussite éducative - CCAS Morlaix : 30 000 €
- Médiation sociale - Centre social Carré d'As : 20 000 €
- Accompagnement des jeunes (pôle urbain) Morlaix Animation Jeunesse : 38 000 €
- Accompagnement des jeunes (« aller vers » communes rurales) Ulamir : 22 000 €
- Accompagnement au logement – CCAS Morlaix et ASAD : 40 000 €

Il convient donc de conventionner avec ces partenaires afin de reverser les fonds de l'État selon la répartition ci-dessus, telle qu'inscrite dans l'annexe du Pacte local des Solidarités 2026.

Dès réception des crédits de la DDETS inscrits sur le BP 2026 ;

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/168 du 24 octobre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités ;

Vu l'article 15 des statuts de Morlaix Communauté sur « l'action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu le Pacte local des Solidarités signé le 11 décembre 2024 entre l'Etat et Morlaix Communauté ;

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion sociale, Insertion et solidarités du 2 septembre 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de subventionner le CCAS de la Ville de Morlaix à hauteur de 50 000 € : 30 000 € au titre du Dispositif de Réussite Éducative et 20 000 € au titre de l'accompagnement au logement,**
- **de subventionner l'association Centre social Carré d'As à hauteur de 20 000 € au titre de la médiation sociale,**
- **de subventionner l'association Morlaix Animation Jeunesse à hauteur de 38 000 € sur au titre de l'accompagnement des jeunes du territoire,**
- **de subventionner l'association Ulamir à hauteur de 22 000 € au titre de l'accompagnement des jeunes en ruralité,**
- **de subventionner l'ASAD à hauteur de 20 000 € au titre de l'accompagnement au logement,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions y afférentes ainsi que toutes pièces administratives.**

Les membres suivants membres du Conseil d'Administration d'une de ces associations ont quitté la salle et n'ont pas pris part à la présentation et au vote : Garlan : Joseph Irrien Guimaëc : Pierre Le Goff Lanmeur : Yvon Denis, Christine Prigent Plouégat-Guerrand : Hervé Loussaut Plouigneau : Joëlle Huon, Plourin-lès-Morlaix : Guy Pennec Saint-Jean-du-Doigt : Marc Boizard.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Marion Picart

Le Président,
Jean-Paul Vermot